

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE2^E SESSION

QUÉBEC, LE 15 JUIN 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 15 juin 2022*

Aujourd'hui, à onze heures trente-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 211 Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.